

## **MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY**

Aux personnes concernées par un règlement de modification du règlement de zonage 424-2011 visant l'ensemble de la municipalité de Chertsey.

### **AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par la soussignée, directrice du Service du greffe de la susdite municipalité, QUE :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 18 septembre 2017, le conseil a adopté, par sa résolution 2017-300, un projet de règlement modifiant le règlement de zonage 424-2011 afin :

de permettre les abris sommaires en milieu boisé comme usage complémentaire à l'exploitation forestière.

Une assemblée de consultation publique aura lieu le **mardi 21 novembre 2017 à 19 h**, à la salle communautaire de Chertsey au 333, avenue de l'Amitié. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué et les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer.

2. Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
3. Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h.

Donné à Chertsey ce 21<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2017.

M<sup>e</sup> Joanne Loyer, avocate  
Directrice du Service du greffe

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Joanne Loyer, directrice du Service du greffe de la municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil, ce 21<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2017, entre 8 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 21 septembre 2017.

M<sup>e</sup> Joanne Loyer, avocate  
Directrice du Service du greffe